

## Partie I – Prescriptions techniques

Une méthode appropriée doit être appliquée pour la fixation des priorités. Le Secrétariat propose d'appliquer pour le premier programme de travail du CESNI la méthode qui a été développée pour l'accord de prestation de service entre la Commission européenne et la CCNR, afin d'assurer ainsi la correspondance entre le calendrier des travaux et le financement. La méthode susmentionnée prévoit les priorités suivantes :

Priorité I *Élaboration définitive au cours de la première moitié du mandat de trois ans*

Priorité II *Élaboration définitive au cours de la deuxième moitié du mandat de trois ans*

Priorité III *Finalisation de l'évaluation au cours du mandat de trois ans*

Priorité IV *Début du travail de standardisation au cours du mandat de trois ans*

*Permanent signifie que la tâche se poursuit de manière continue. Cela signifie que la tâche concernée n'a ni début ni fin.*

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base
<b>PARTIE A - CONTRIBUTION POUR MIEUX LEGIFERER</b>						
<b>1-A1</b> Analyses et suivi du moratoire pour certaines prescriptions transitoires	CESNI-2016-1	<b>Analyses et suivi du moratoire pour certaines prescriptions transitoires, comprenant l'examen des études et alternatives soumises par les différents acteurs, ainsi que l'organisation d'une audition de la profession</b> a) <i>Installation et dimensionnement des tuyaux d'aération et des tuyaux de liaison de citernes à combustible</i> b) <i>Limite sonore pour les bateaux en stationnement, bruit produit par le bateau faisant route, niveau de pression acoustique maximal admissible dans la salle des machines, niveau de bruit occasionné par le bateau au poste de gouverne, bruit et vibrations dans les logements</i> c) <i>Application de la norme européenne aux canots de service</i> d) <i>Plaque du fabricant pour les grues, dispositifs de protection, documents à bord</i> e) <i>Absence de voies de repli traversant les cuisines de bateaux à passagers</i> f) <i>Exigences relatives au système de propulsion de bateaux à passagers</i> g) <i>Exigences relatives à l'installation d'alarme permettant d'alerter le commandement et l'équipage de bateaux à passagers</i> h) <i>Exigences détaillées relatives aux installations électriques</i>	Chapitre 32, ES-TRIN	I	2016 - 2017	CCNR 2014-I-16; RV/G (14) 68 rev 4 = JWG (14) 63 rev. 4
<b>1-A2</b> Standards spécifiques pour les bateaux à passagers	CESNI-2016-2	<b>Révision des dispositions spéciales pour les bateaux à passagers</b> <i>Révision de la structure et clarifications du chapitre 19</i> <i>Adaptation des prescriptions techniques pour les bateaux d'excursions journalières</i>	Chapitre 19, ES-TRIN	III	2016 - 2018	RV (15) 20 = JWG (15) 51 ; JWG (15) 59

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base
<b>1-A3</b> Recherche de nouvelles modalités pour les standards de sécurité, y compris le pilotage de standards modulaires et basés sur les objectifs	CESNI-2016-3	<b>Recherche de nouvelles modalités pour les standards de sécurité, y compris le pilotage de standards modulaires et basés sur les objectifs</b> <i>Définition de principes pour la rédaction de tels standards et du champ d'application, ainsi qu'étude d'impact</i>	-	III	2016 - 2018	-
<b>1-A4</b> Harmonisation de standards supplémentaires pour les bâtiments exploités sur les voies d'eau des zones 1 et 2	CESNI-2016-4	<b>Harmonisation des prescriptions nationales supplémentaires pour les bâtiments exploités sur les voies d'eau des zones 1 et 2</b>	<i>Projet de standard</i>	III	2016 - 2018	RV (13) 54 = JWG (13) 51 ; RV (13) 57 = JWG (13) 56
	CESNI-2016-5	<b>Harmonisation des prescriptions nationales allégées pour les bâtiments exploités sur les voies d'eau des zones 3 et 4</b>	<i>Projet de standard</i>	III	2016 - 2018	CESNI (15) 20
<b>1-A5-A6-A7</b> Standards pour les bâtiments historiques, systèmes d'extinction d'incendie et défibrillateurs	CESNI-2016-6	<b>Adaptation au ES-TRIN du projet finalisé relatif aux prescriptions techniques pour les bateaux traditionnels</b> <b>Développement d'un guide sur les modalités de mise en œuvre.</b>	<i>Chapitre 24, ES-TRIN</i>	I	2016	JWG (12) 22 rev.2 ; CESNI (15) 20
	CESNI-2016-7	<b>Finalisation des prescriptions techniques relatives aux installations d'extinction avec brouillard d'eau haute pression</b>	<i>Chapitre 13, ES-TRIN</i>	I	2016	JWG (15) 33 rev.1
	CESNI-2016-8	<b>Développement de prescriptions techniques pour les installations utilisant un agent extincteur sec SBC format aérosol, sur la base des recommandations adoptées à ce jour</b>	<i>Chapitre 13, ES-TRIN</i>	II	2017 - 2018	RV (15) 20 = JWG (15) 51
	CESNI-2016-9	<b>Adaptation au ES-TRIN du projet finalisé relatif aux prescriptions techniques pour les défibrillateurs externes automatiques</b>	<i>Chapitre 19, ES-TRIN</i>	I	2016	JWG (14) 92

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base
<b>1-A8</b> Révision des standards relatifs à la stabilité	CESNI-2016-10	<b>Clarification, modernisation des exigences relatives à la stabilité</b>	<i>Articles 3.02, 19.03, 20.03, 22.06, 22.07, 22.08, chapitre 27, articles 28.03 et 29.05, ES-TRIN</i>	III	2017 - 2018	RV (13) 54 = JWG (13) 51 ; CESNI (16) 17
<b>1-A9</b> Adaptation des standards en liaison avec le contenu et les fonctions de la banque de données européenne des bateaux	CESNI-2016-11	<b>Adaptation du ES-TRIN en liaison avec le contenu et les fonctions de la banque de données européenne des bateaux (EHDB)</b>	<i>Annexe 2, ES-TRIN</i>	<i>Permanent</i>	-	-
<b>PARTIE B - INNOVATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>						
<b>1-B1</b> Standards pour la propulsion au GNL	CESNI-2016-12	<b>Elaboration d'une instruction de service pour l'application des prescriptions techniques pour les bâtiments munis de systèmes de propulsion ou de systèmes auxiliaires utilisant du gaz naturel liquéfié (GNL)</b>	<i>Chapitre 30, Annexe 8, ES-TRIN</i>	I	2016 - 2017	RV (15) 60 rev. 2
	CESNI-2016-13	<b>Collecte de l'expérience acquise avec les projets de bâtiments utilisant du gaz naturel liquéfié (GNL) comme combustible autorisés par recommandation, et le cas échéant, amélioration des prescriptions techniques</b>	-	III	2017 - 2018	-
<b>1-B2</b> Modernisation des standards techniques pour l'équipement électrique	CESNI-2016-14	<b>Finalisation des prescriptions techniques pour les appareils et installations électriques</b>	<i>Chapitre 10, ES-TRIN</i>	I	2016 - 2017	RV (13) 54 = JWG (13) 51 ; RV (13) 57 = JWG (13) 56 ; JWG (15) 34
<b>1 – B3-B4-B5</b> Standards pour les systèmes de propulsion électriques, appareils	CESNI-2016-15	<b>Développement de prescriptions techniques pour les propulsions électriques</b>	<i>Chapitre 11, ES-TRIN</i>	I	2016 - 2017	JWG (15) 40

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base
électroniques programmables et systèmes automatiques de détermination du cap	CESNI-2016-16	<b>Développement de prescriptions techniques pour les appareils et systèmes électroniques programmables</b>	<i>Chapitre 12, ES-TRIN</i>	II	2016 - 2018	JWG (14) 70 ; JWG (15) 22
	CESNI-2016-17	<b>Développement de prescriptions techniques pour les systèmes automatiques de détermination du cap</b> <i>Analyse du problème et examen du besoin de prescriptions techniques et opérationnelles pour les systèmes automatiques de détermination du cap</i>	-	III	2017 - 2018	RP (13)m 70 ; RV (13) 14 = RV/G (13) 5 rev. 1
<b>1-B6</b> Standards de sécurité pour l'équipement TIC à bord des bâtiments de la navigation intérieure	CESNI-2016-18	<b>Standards de sécurité pour l'équipement TIC (technologies de l'information et de la communication) à bord des bâtiments de la navigation intérieure</b> <i>Evaluation des besoins de mise à jour des standards existants et de développement de nouveaux standards</i> <i>Rédaction de lignes directrices pour un système cohérent de l'agrément de type de l'équipement TIC</i> <i>Examen de l'opportunité d'incorporer les standards au sein des prescriptions techniques pour les appareils et systèmes électroniques programmables</i>	<i>Article 7.06, Annex 5, ES-TRIN</i>	III	2018	-
<b>PARTIE C – ENVIRONNEMENT</b>						
<b>1-C1</b> Adaptation des standards relatifs aux émissions à la prochaine révision de la directive EMNR	CESNI-2016-19	<b>Adaptation des prescriptions techniques relatives aux normes environnementales de l'Union européenne (prochaine révision du règlement EMNR)</b>	<i>Chapitre 9, ES-TRIN</i>	I	2016 - 2017	RV (13) 54 = JWG (13) 51 ; RV (13) 57 = JWG (13) 56
<b>1-C2</b> Standards pour les émissions des moteurs en service à bord de bateaux de la navigation intérieure, en guise de référence pour les initiatives volontaires	CESNI-2016-20	<b>Développement d'un standard pour les émissions des moteurs en service à bord de bateaux de la navigation intérieure, en guise de référence pour les initiatives volontaires</b>	-	II	2017 - 2018	CESNI (16) 17
	CESNI-2016-21	<b>Examen de la nécessité de prescriptions applicables aux installations utilisant une émulsion carburant/eau</b>	<i>Chapitre 8, ES-TRIN</i>	II	2017 - 2018	RV (13) 57 = JWG (13) 56

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base
<b>PARTIE D – MISE EN ŒUVRE</b>						
<b>1-D1</b> Travaux concernant les dérogations et équivalences de standards techniques pour des bâtiments spécifiques	CESNI-2016-22	<b>Travaux concernant les dérogations et équivalences de standards techniques pour des bâtiments spécifiques</b> <i>A la demande, élaboration de projet de recommandations pour les équivalences, pour des essais, pour des situations de difficultés insurmontables ou autres cas conformément aux cadres réglementaires</i>	<i>ES-TRIN</i>	<i>Permanent</i>	-	-
<b>1-D2</b> Suivi des recherches pertinentes (national)	CESNI-2016-23	<b>Suivi des recherches pertinentes (national)</b>	-	<i>Permanent</i>	-	-
<b>1-D3</b> Coopération avec la CCNR / Commission et appui pour la mise en œuvre des cadres juridiques respectifs pertinents	CESNI-2016-24	<b>Appui pour la mise en œuvre des cadres juridiques</b>	<i>RVBR, Directive de l'UE</i>	<i>Permanent</i>	-	-
<b>1-D4-D5-D6</b> Entretien, correction et clarification de standards	CESNI-2016-25	<b>Révision du modèle de certificat de bateaux de navigation intérieure et adaptation de l'instruction de service relative à la délivrance</b>	<i>Anlage 3, ES-TRIN</i>	III	2016 - 2018	RV (13) 54 = JWG (13) 51 ; RV (11) 48 = JWG (11) 84 ; JWG (08) 21
	CESNI-2016-26	<b>Préparation de la réunion commune des commissions de visite (2017)</b>	-	II	2016 - 2017	RV (13) 54 = JWG (13) 51
	CESNI-2016-27	<b>Révision des prescriptions applicables aux gilets de sauvetage</b>	<i>Article 13.08, ES-TRIN</i>	II	2016 - 2018	RV (15) 20 = JWG (15) 51

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base
	CESNI-2016-28	<b>Mise en œuvre uniforme des prescriptions techniques</b> <i>Notamment afin de garantir l'égalité et d'éviter le "certification shopping"</i>	<i>RVBR, Directive de l'UE, ES-TRIN</i>	<i>Permanent</i>	-	CESNI (16) 10 = CESNI/PT (16) 17
	CESNI-2016-29	<b>Adaptation du chapitre 18 concernant les réceptions par type réputées équivalentes</b>	<i>Chapitre 18, ES-TRIN</i>	II	2016 - 2018	RV (13) 57 = JWG (13) 56
	CESNI-2016-30	<b>Précision des prescriptions relatives aux échelles de tirant d'eau pour prendre en compte les zones de navigation</b>	<i>Article 4.04 à 4.07, ES-TRIN</i>	II	2016 - 2018	RV (15) 69
	CESNI-2016-31	<b>Interprétation relative à la solidité de la coque</b>	<i>Article 3.02 Chiffre 1 ES-TRIN</i>	II	2016 - 2018	JWG (15) 19 rev.1 = RV/G (15) 19 rev.1
	CESNI-2016-32	<b>Révision des dispositions relatives aux émissions sonores</b> <b>a) abaissement des valeurs limites pour le montage de nouveaux moteurs</b>	<i>Chapitre 15, ES-TRIN</i>	II	2017 - 2018	RV (13) 57 = JWG (13) 56
	CESNI-2016-33	<b>Révision des dispositions relatives aux émissions sonores</b> <b>b) examen de la possibilité de prévoir des dispositions transitoires, notamment sur la base des études du CESNI-2016-1</b>	<i>Chapitre 32, ES-TRIN</i>	III	2018	RV (13) 57 = JWG (13) 56
	CESNI-2016-34	<b>Atelier consacré aux exigences applicables aux logements et finalisation de la proposition pour la modification du chapitre 15 relatif aux logements</b>	<i>Chapitre 15, ES-TRIN</i>	II	2017 - 2018	RV (13) 57 = JWG (13) 56 ; RV/G (09) 44 rev. 2 = JWG (09) 29 rev. 2

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base
	CESNI-2016-35	<p><b>Autres sujets d'entretiens provenant de précédents projets de prescriptions techniques développées au sein du Groupe de travail commun (voir notamment JWG (12) 1 et JWG (13) 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation du document finalisé sur les prescriptions techniques pour les timoneries réglables en hauteur s à ES-TRIN</li> </ul>	<i>ES-TRIN</i>	I	2016	<p>JWG (12) 1 ; JWG (13) 1 ; CESNI (15) 10 rev. 2 ; CESNI/PT(16) 13 corr. 1</p>

## Partie II - Qualifications professionnelles

Ce programme de travail reflète le stade actuel de la préparation de la proposition de la Commission pour une Directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en navigation intérieure. Il sera amené à évoluer en fonction des futures discussions qui auront lieu dans le cadre de la procédure législative.

Une méthode appropriée doit être appliquée pour la fixation des priorités. Le Secrétariat propose d'appliquer pour le premier programme de travail du CESNI la méthode qui a été développée pour l'accord de prestation de service entre la Commission européenne et la CCNR, afin d'assurer ainsi la correspondance entre le calendrier des travaux et le financement. La méthode susmentionnée prévoit les priorités suivantes :

- Priorité I      *Élaboration définitive au cours de la première moitié du mandat de trois ans*
- Priorité II     *Élaboration définitive au cours de la deuxième moitié du mandat de trois ans*
- Priorité III    *Finalisation de l'évaluation au cours du mandat de trois ans*
- Priorité IV    *Début du travail de standardisation au cours du mandat de trois ans*

*Permanent signifie que la tâche se poursuit de manière continue. Cela signifie que la tâche concernée n'a ni début ni fin.*

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>PARTIE A - CONTRIBUTION POUR MIEUX LEGIFERER</b>						
<b>2-A1 Standards pour les compétences</b>						
<b>2-A1.1</b> <b>Standards pour les compétences (niveau opérationnel et managérial)</b>	CESNI-2016-36	<b>Standards pour les compétences (niveau opérationnel et managérial)</b> <i>Projets de standards, niveau opérationnel (colonnes 1-2)<sup>1</sup></i> <i>Projets de standards, niveau managérial (colonnes 1-2)</i> <i>[Projets de standards, niveau opérationnel (colonnes 3-4)]</i> <i>Projets de standards, niveau managérial (colonnes 3-4)<sup>2</sup></i>	<i>RPN</i> <i>Nouvelle directive UE</i>	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive CE</i>  <i>Tableaux des compétences Platina</i>  <i>Résolutions CCNR 2013-II-14, 2014-II-11, 2014-II-12</i>
<b>2-A1. 2 a (nouveau)</b> <b>Standards pour les compétences « conduite au radar »</b>	CESNI-2016-37	<b>Standards pour les compétences pour la conduite au radar – niveau managérial (module complémentaire aux 'standards, niveau managérial') (colonnes 1-2)</b>	<i>Nouvelle Directive UE</i> <i>RPN</i>	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive CE</i>

<sup>1</sup> Les colonnes 1-2 renvoient au travail effectué dans le cadre de Platina (tableaux de compétences). La colonne 1 liste les compétences requises; la colonne 2 les connaissances et aptitudes requises.

<sup>2</sup> À confirmer en fonction de la proposition de la Commission européenne; en attendant à considérer comme priorité III



Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>2-A1.2 b (nouveau)</b> Standards pour les compétences sur les voies d'eaux à caractère maritime	CESNI-2016-38	<b>Standards pour les compétences sur les voies d'eaux à caractère maritime – (module complémentaire aux 'standards, niveau managérial') (colonnes 1-2)</b>	<i>Nouvelle Directive UE RPN</i>	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive CE</i>
<b>2-A1. 2 c (nouveau)</b> Standards pour les compétences du personnel de sécurité à bord des bateaux à passagers	CESNI-2016-39	<b>Standards pour les compétences du personnel de sécurité à bord des bateaux à passagers</b> <i>Projet de standard pour les compétences des experts en navigation à passagers</i>	<i>Nouvelle Directive UE RPN</i>	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive CE</i>
<b>2-A1.3</b> Standards pour les compétences liées au GNL	CESNI-2016-40	<b>Standards pour les compétences pour les conducteurs de bateaux utilisant du GNL comme combustible et membres d'équipage intervenant dans la procédure d'avitaillement de bateaux utilisant du GNL comme combustible (colonnes 1-2)</b>	<i>RPN Nouvelle directive UE</i>	I	2016	<i>Proposition de directive CE</i> <i>Résolution de la CCNR 2015-I-7 (GNL)</i>
<b>[2-A1.4</b> Standard pour des phrases standardisées en plusieurs langues <sup>3</sup>	CESNI-2016-41	<b>Standard de communication et de connaissances linguistiques qui pourraient notamment s'appuyer sur le RIVERSPEAK (phrases standardisées en quatre langues)</b>	<i>RPN RPNR Nouvelle Directive UE</i>	III	2016 - 2017	<i>Proposition de directive CE</i> <i>Travaux du Comité du règlement de police et EDINNA</i> <i>RP (15) 50</i> <i>= RP/G (15) 65</i> <i>= STF (15) 66</i> <i>= STF/G (15) 42</i> <i>STF (13) 40 add. 1 final]</i>

<sup>3</sup> Il reste à déterminer si un tel standard est indispensable au niveau réglementaire; lié au travail pour 2-A1.1.

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>2-A2</b> Standards pour des examens pratiques (ML)	CESNI-2016-42	<b>Standards pour des examens pratiques</b> <i>Projet de standard pour l'examen pratique pour le conducteur</i> <i>Projet de standard pour l'examen pratique de conduite au radar</i> <i>Projet de standards pour l'examen pratique pour les compétences LNG</i>	RPN Nouvelle Directive UE	I	2017 - 2018	<i>Proposition de directive CE</i>
<b>2-A3</b> Standards pour l'aptitude médicale	CESNI-2016-43	<b>Standards pour l'aptitude médicale</b> <i>Projet de standard pour les critères matériels pour établir l'aptitude physique et psychique des membres d'équipage (exigences minimales de santé, par ex pour l'acuité visuelle, l'audition, la forme physique générale)</i>	RPN Nouvelle Directive UE	I	2016	<i>Proposition de directive CE</i> <i>MQ/G 15 (18) rev.2</i> <i>STF (13) 40 add. 1 final</i>
<b>2-A4</b> Standards pour les modèles de documents des équipages	CESNI-2016-44	<b>Standards pour les modèles de documents des équipages</b> <i>Projet de modèle des différents « certificats » et « autorisations »</i> <i>Projet de modèle de « livret de service »</i> <i>Projet de modèle de « livre de bord »</i>	RPN Nouvelle Directive UE	II	2016	<i>Proposition de directive CE</i> <i>RPN; Directive 1996/50 ;</i> <i>Recommandations du Danube</i>
<b>PARTIE B - INNOVATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>						
<b>2-B1 Standard pour un simulateur en navigation intérieure</b>						
<b>2-B1 a</b> Standards pour un simulateur en navigation intérieure	CESNI-2016-45	<b>Standard pour un simulateur en navigation intérieure</b> <i>Projet de standard définissant les exigences techniques minimales d'un VHINS*, ainsi que ses fonctionnalités, utilisé comme outil d'examen pour la conduite, y compris au radar</i>	RPN Nouvelle Directive UE	I	2016 - 2017	<i>Proposition de Directive CE</i> <i>Livrables du projet Platina II</i> <i>STF (15) 10 rev.1 corr</i> <i>= STF/G (14) 89 rev.2 corr</i> <i>= MQ/G (14) 46 rev.2 corr</i>

\* VHINS = Vessel handling inland navigation simulator = simulateur de conduite en navigation intérieure

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
						(programme du test)  STF (12) 21 rev. 4 = STF/G (12) 19 rev. 5 =MQ/G (13) 16 (Fonctionnalités)
<b>2-B1 b (nouveau)</b> <b>Standard pour l'agrément d'un VHINS*</b>	CESNI-2016-46	<b>Standard pour l'agrément d'un VHINS*</b> <i>Projet de standard pour l'agrément d'un VHINS utilisé comme outil pour les examens pratiques</i>	<i>Nouvelle Directive UE RPN</i>	III	2017 - 2018	-
<b>2-B2</b> <b>Standard pour un registre électronique pour les qualifications</b>	CESNI-2016-47	<b>Standard pour un registre électronique pour les qualifications</b> <i>Projet de standard sur le contenu du registre électronique pour les qualifications, les droits d'accès, le protocole d'échange de données, la durée de conservation des données</i>	<i>Nouvelle Directive UE RPN</i>	II	2016 - 2018	<i>Proposition de Directive CE eI2WT, PROMINENT et le DINA/DMN subgroup</i>
<b>[2-B3</b> <b>Standards pour des instruments de contrôle modernes (tachygraphe électronique / livre de bord / Identité de l'employé)</b>	CESNI-2016-48	<b>Standards pour des instruments de contrôle modernes (tachygraphe électronique / livre de bord carte professionnelle du travailleur)</b>	<i>RPN Future Directive UE sur les outils électroniques</i>	IV	2017 - 2018	<i>Proposition de Directive CE sur la reconnaissance des qualifications</i>  <i>STF (13) 40 add. 1 final]</i>
<b>PARTIE C – ENVIRONNEMENT</b>						
<b>[2-C1</b> <b>Standards pour une navigation écologique et efficace<sup>4</sup></b>	CESNI-2016-49	<b>Standards pour une navigation écologique et efficace</b>	<i>RPN [Nouvelle Directive UE]<sup>5</sup></i>	IV	2017 - 2018	<i>Proposition de Directive CE</i> <i>STF (13) 40 add. 1 final]</i>

<sup>4</sup> Il reste à déterminer si un tel standard est indispensable au niveau réglementaire; lié au travail pour 2-A1.1.

<sup>5</sup> À confirmer

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>PARTIE D – MISE EN OEUVRE</b>						
<b>2-D1</b> Coopération avec et appui à la CCNR / Commission pour la mise en œuvre des bases juridiques concernées	CESNI 2016-50	Coopération avec et appui à la CCNR / Commission pour la mise en œuvre des bases juridiques concernées	-	<i>Permanent</i>	2016 - 2018	
<b>2-D2</b> Suivi de travaux de recherche pertinents (nationaux)	CESNI 2016-51	Suivi de travaux de recherche pertinents (nationaux)	-	<i>Permanent</i>	2016 - 2018	

**Partie III – Affaires générales**

Référence aux lignes directrices stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
	CESNI-2016-52	<b>Finalisation du Règlement CESNI relatif au statut des organisations non gouvernementales agréées</b>		I	2016	2015-I-3
	CESNI-2016-53	<b>Finalisation du Règlement CESNI relatif au statut des organes du CESNI</b>		I	2016	2015-I-3
	CESNI-2016-54	<b>Elaboration du Règlement CESNI relatif à la publication des standards</b>		I	2016	2015-I-3

\*\*\*